

| | | | |
|--|---|--|---|
| Tél 01 64 02 46 63 Fax | <input type="checkbox"/> Maternelle <input checked="" type="checkbox"/> Elémentaire <input type="checkbox"/> Primaire | <input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{er} trimestre <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> extraordinaire | Date Le 09 /11 /2017 De 18H00. à 20H00 |
| Courriel Ce.077 1552u@ac-creteil.fr | | | |

Présents :

| | | |
|---|---|---------------------------------------|
| Enseignant(e)s de l'école | ● Mme WIART ● Mme BAILLY ● Mme KRAMP ● Mme DELMOTTE | ● M. DUPONT ● Mme GERNER ● ● |
| Membres du RASED | ● ● | ● ● |
| IEN ou son représentant | ● M. BEVILACQUA | ● |
| DDEN | ● | ● |
| Parents élus | ● Mme BOTINEAU ● Mme DELECLUSE ● Mme GODIN ● Mme COUMAU LANUZA | ● ● ● |
| Le maire ou son représentant | ● Mme THOMAS | ● Mme VIARD |
| Conseiller municipal | ● Mme BILLY | ● |
| Autres membres invités | ● M. SOW, coordinateur des TAP ● | ● ● |
| Absent(es) ● Mme CHAZALY ● | Absent(es) excusé(es) ● M. BEVILACQUA , IEN de Lognes ● M. MARCHAND, Maire de Guermantes | ● ● |

| | |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| Président(e) de séance : Mme WIART | Secrétaire de séance : Mme BAILLY |
|---------------------------------------|--------------------------------------|

ORDRE DU JOUR
du 1^{er} conseil d'école (propositions)

1. Présentation des divers membres du CE
2. Présentation du règlement du conseil d'école pour l'année 2017/2018
3. Changement occasionné par la modification de la circonscription
4. Organisation pédagogique de l'école : les effectifs, les classes, les intervenants, la projection des effectifs pour 2018/2019
5. Vote et approbation du règlement intérieur de l'école
Présentation de la charte de la laïcité, charte internet
6. Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018/2019
7. Comptes du SIVOM concernant les dotations à l'élémentaire depuis les trois dernières années.
8. Sécurité et hygiène : exercice d'évacuation n°1
9. Coopérative
10. Usage des téléphones portables par les animateurs (accès à la musique lors de l'accueil des enfants)
11. Dates et horaires du prochain conseil d'école

1 Présentation des divers membres du CE

2 Présentation du règlement du conseil d'école pour l'année 2017/2018

Le règlement est approuvé après modifications par les élus de Guermantes, à savoir :

- Chapitre A- COMPOSITION : écrire M.MARCHAND avec la même taille que les autres membres
- Chapitre D - MODALITES DE FONCTIONNEMENT : rajouter à la fin de la phrase « dans les jours suivants, la Présidente et la secrétaire établissent et signent le procès verbal de la réunion » une relecture préalable avant diffusion sera proposée aux différents membres.

3 Changement occasionné par la modification de la circonscription

Le seul changement qui concerne les parents est celui de la psychologue scolaire. Ses coordonnées sont affichées à l'entrée de l'école.

Pour l'équipe enseignante, il y a des changements de formulaires et de procédures.

M. BEVILACQUA, Inspecteur de Lognes est en poste jusqu'au 31 décembre car il prend sa retraite. M. DEPAGNE lui succèdera.

4 Organisation pédagogique de l'école : les effectifs, les classes, les intervenants, la projection des effectifs pour 2018/2019

-Pour la rentrée 2017, l'école accueille 113 élèves:

| Répartition 5 classes | | |
|-----------------------|---|----|
| CP | Mme Wiart Déchargée le vendredi Mme Gerner | 21 |
| CE1 | Mme Bailly | 23 |
| CE2 | Mme Kramp | 25 |
| CM1 | Mme Delmotte | 21 |
| CM2 | M. Dupont | 23 |

Mme Bailly assure l'intérim de direction. En cas d'absence de l'une et de l'autre, Mme Kramp assurera l'intérim.

- Les intervenantes sur le temps scolaire:

Mme Petiot intervient en EPS dans toutes les classes, séances financées par le SIVOM.

Melle Oliviera interviendra à raison de 15 séances en musique dans toutes les classes, séances financées par le SIVOM et la Communauté de Communes.

Les enseignantes remercient la Communauté de Communes et le SIVOM qui financent ces interventions.

- Projection des effectifs pour 2018/2019

| CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | TOTAL |
|----|-----|-----|-----|-----|-------|
| 20 | 21 | 23 | 25 | 21 | 110 |

5 Vote et approbation du règlement intérieur de l'école / Présentation de la charte de la laïcité, charte internet

Le règlement intérieur de l'école n'est pas modifié.

6 Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018/2019

Selon le sondage réalisé par le SIVOM auprès de parents, 76% des parents qui ont répondu, souhaitent la semaine de 4 jours avec les horaires suivants : 8h20/11h30 et 13h20/16h30.

Les Mairies ont prévu une réunion pour le mardi 14 novembre réunissant les représentants de parents d'élèves et les enseignants des 3 écoles. Elles souhaitent que les horaires des deux écoles élémentaires soient les mêmes. Les mairies doivent prendre leur décision pour le 1^{er} décembre et les familles seront informées ensuite de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018/2019.

7 Comptes du SIVOM concernant les dotations à l'élémentaire depuis les trois dernières années.

Le budget de fonctionnement de l'école est réalisé annuellement en fonction du nombre d'élèves. Il comprend un budget sorties, photocopies, pharmacie, direction, télécommunications et un budget de fournitures de 30 € par enfant. Se rajoute un budget car piscine (61 € HT par déplacement), les cadeaux de fin d'année offerts aux élèves de CM2, l'intervention de la dumiste (avec la participation de Marne et Gondoire), l'intervention de Nathalie Petiot en EPS et divers contrats de maintenance dont la maintenance informatique.

L'école doit bénéficier d'une dotation en informatique avec la classe numérique prochainement : TBI ou tablettes. Un avenant va être déposé.

M. Nion, Maire de Conches, propose de mettre à disposition des enseignants un vidéoprojecteur, suite à leur demande.

8 Sécurité et hygiène : exercice d'évacuation n°1

Un exercice d'évacuation a eu lieu le 11 septembre 2017. Tout s'est bien déroulé.

9 Coopérative

Coopérative de l'école (association Val Guermantes) :660, 21 €

| Recettes | Dépenses |
|--------------------------|--|
| Dons des parents : 1270€ | 900€ par classe pour les coopératives des classes, soit 4500€. 560€ pour spectacle en décembre pour toutes les classes. |

L'association «coopérative scolaire école élémentaire Val Guermantes» est déclarée en sous préfecture. Le bureau est composé comme suit : Mme Wiart présidente, Mme Kramp trésorière et Mme Bailly secrétaire. Mmes Wiart et Bailly ont la signature sur le compte. Aucun autre enseignant n'a souhaité faire partie du bureau et avoir la signature sur le compte.

L'association de parents d'élèves va verser 390 € à l'école, somme récoltée lors de la kermesse.

Coopératives des classes:

Les enseignants remercient les parents pour leur participation volontaire à la coopérative.

| | | Dépenses |
|------------|------------------|--|
| Classe CP | reste : 551,10 € | Musée en herbe- Car Moulin Russon 05/10 |
| Classe CE1 | reste : 373,19€ | Musée en herbe- Inscription au koala des maths- Car Moulin Russon 02/10 |
| Classe CE2 | reste : 335,78€ | Inscription au kangourou des maths- Car et entrées ferme du buisson école et cinéma |
| Classe CM1 | reste : 705,48€ | Inscription au kangourou des maths - Car et entrées ferme du buisson école et cinéma |
| Classe CM2 | reste : 695,08€ | Inscription au kangourou des maths - Car et entrées ferme du buisson école et cinéma |

Les cahiers de coopérative sont présentés et circulent lors du conseil. Les enseignants veilleront à ce que l'argent donné par les parents soit dépensé dans l'année scolaire en cours.

10 Usage des téléphones portables par les animateurs (accès à la musique lors de l'accueil des enfants)

Les représentants de parents d'élèves rapportent que des parents se sont plaints auprès d'eux de la musique diffusée par les animateurs via leurs téléphones portables, les mercredis et pendant les vacances, car elle n'était pas adaptée à la population. Les enfants pouvaient également regarder des clips. L'utilisation leur paraissait abusive et récurrente.

M. Sow, directeur du centre de loisirs, précise que ce point a été soulevé en interne, en aval. Il a conduit à de nouvelles pratiques des animateurs. La musique sera utilisée dans le cadre d'activités et de projets. La fréquence d'utilisation des téléphones portables sera réduite mais M. Sow rappelle que pour des raisons de sécurité ils sont utilisés en présence des enfants. D'autre part, il sert pour consulter les mails envoyés ou les appels passés par les parents.

Mme Wiart, directrice, demande pourquoi les parents ne se sont pas adressés directement aux animateurs ou à M. Sow ? Il lui semble que dans un premier temps, ensuite s'adresser aux représentants de parents d'élèves, s'il y avait encore besoin, avant d'en arriver à mettre ce point à l'ordre du jour.

Mme Lanuza répond que cela permet d'avoir une trace écrite et de clore le sujet.

Mme Viard, présidente du SIVOM, indique qu'en cas de problème, elle souhaite que les parents n'attendent pas un conseil d'école pour le résoudre, pour permettre de régler les soucis rencontrés plus rapidement. Il lui semble préférable, dans un premier temps, que les parents concernés contactent directement le responsable du service et si besoin, ensuite, les représentants de parents d'élèves. Mme Viard rappelle aux parents d'élèves, qu'Isabelle Thomas et elle-même sont disponibles pour rencontrer les parents d'élèves comme cela s'est fait les années précédentes.

11 Dates et horaires du prochain conseil d'école:

Jeudi 15 mars 2018 de 18h00 à 20h00

19h00 : fin de la séance.

Directrice
Mme Wiart

Secrétaire
Mme Bailly